



ORGANISATION
INTERNATIONALE DE
LA FRANCOPHONIE

**CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE
SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS
ET LA SÉCURITÉ HUMAINE**

**Compte rendu des travaux de la réunion préparatoire
du sous-groupe de travail**

Paris, le 15 mars 2006

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE SUR LA PRÉVENTION DES CONFLITS ET LA SÉCURITÉ HUMAINE

Compte rendu des travaux de la réunion préparatoire du sous-groupe de travail

Paris, le 15 mars 2006

Un sous-groupe de travail préparatoire à la Conférence ministérielle de la Francophonie sur la prévention et la sécurité humaine s'est réuni à Paris, le 15 mars 2006. Cette réunion était co-présidée par M^{me} Christine Desouches, délégué à la paix, aux droits de l'Homme et à la démocratie (DDHDP) de l'OIF, et M. Ferry de Kerckhove, directeur général des organisations internationales au ministère des Affaires étrangères du Canada, pays hôte de la conférence.

En ouvrant les travaux, M^{me} **Desouches** indique que la formation plus restreinte de cette réunion se justifie par la nature du travail qui doit être réalisé. Elle précise qu'ont été invités à cette réunion les experts gouvernementaux des pays membres ayant déposé des contributions écrites ou ayant exprimé des propositions structurées depuis le lancement du processus de préparation de la conférence et que les résultats des travaux du sous-groupe seront communiqués très rapidement à l'ensemble des pays membres de la Francophonie. Elle salue en particulier la présence du représentant de la Côte d'Ivoire dont la contribution, reçue tardivement, n'a pu être intégrée à la liste actualisée des contributions déposées par les États. Elle signale que le compte rendu de la 2^e réunion préparatoire élargie du 25 janvier, élaboré par le Service des conférences internationales, a été mis à la disposition des participants, de même que deux nouveaux documents préparés par la DDHDP : un tableau synoptique des mécanismes de promotion et de sauvegarde de la démocratie des organisations internationales et un texte portant sur la contribution des réseaux institutionnels au dispositif francophone de prévention et de règlement des crises, d'accompagnement et de consolidation de la paix. Enfin, elle souligne l'urgence, à moins de deux mois de l'événement, de parvenir à un consensus sur les thèmes de la conférence et la méthode retenue pour les aborder.

Après avoir remercié l'OIF de la visite récemment effectuée au Canada sous la conduite de M^{me} Desouches pour mettre au point les aspects logistiques et budgétaires liés à l'organisation de la conférence, M. **de Kerckhove** signale que la Conférence de Saint-Boniface constitue le premier grand événement de la Francophonie au Canada sous l'égide du nouveau gouvernement élu, qui a très rapidement marqué son attachement ferme et formel à cette démarche. C'est ainsi qu'une lettre d'invitation du ministre des Affaires étrangères du Canada, M. Peter Gordon Mackay, a été adressée la semaine dernière aux ministres des Affaires étrangères des États et gouvernements membres de la Francophonie. Elle sera suivie d'une lettre du secrétaire général de la Francophonie accompagnée d'un dossier d'inscription précisant les modalités de participation à la conférence. La mission a permis de définir un calendrier de travail qui prévoit, outre la présente séance, une réunion du groupe de travail élargi, le 25 avril et, en tant que de besoin, une dernière réunion préparatoire à Saint-Boniface, le 12 mai, veille de la conférence ministérielle.

Tout en assurant les co-présidents de la coopération de la **Suisse**, M. Jean-François Paroz relève que les projets d'ordre du jour et de déclaration déposés par le Canada reflètent peu les discussions de la réunion précédente et ne retiennent que l'une des deux propositions issues de ces travaux. Il pose une question de principe s'agissant du mandat

donné par le secrétaire général au groupe préparatoire de la conférence visant à déterminer clairement là où s'arrête le rôle des experts et où commence celui des représentants des gouvernements.

Monsieur Nasser Bourita (**Maroc**), qui partage le point de vue du représentant de la Suisse s'agissant de la frontière à établir entre le rôle des experts et celui des représentants des instances, estime que le format chaque fois différent des réunions et la confusion entre les conclusions tirées par les co-présidences ajoutent à la difficulté de l'exercice. Il souhaite savoir si les documents déposés par le Canada le sont à titre national ou s'ils se veulent une synthèse des travaux par le co-président. Pour lui, cette réunion doit d'abord trancher sur l'ordre du jour et le programme. Le travail de rédaction de la déclaration en sera facilité par la suite. Le sous-groupe doit ainsi se mettre d'accord sur l'une des deux formules évoquées lors de la réunion précédente en gardant à l'esprit que s'il est important de déterminer comment organiser la conférence durant ces trois jours, il n'est pas moins important de voir comment organiser le processus, dont il rappelle que la conférence ne constitue qu'une étape, pour le reverser dans le schéma institutionnel.

Monsieur Benoît Guidée (**France**) est également d'avis que cette réunion doit permettre avant tout de travailler sur l'ordre du jour et sur les thèmes à retenir.

Monsieur de Kerckhove assure les participants que le document de travail soumis par le Canada ne se veut pas un document de conférence mais est destiné à nourrir la discussion pour, notamment, parvenir au plus tôt à un ordre du jour consensuel. Il précise qu'en tant que pays hôte et en tant que co-président du groupe de travail, le Canada se sent obligé de mettre davantage sur la table que les autres, étant entendu que les documents canadiens sont perfectibles, amendables et réductibles, et que le projet d'ordre du jour présenté ne constitue qu'une option provisoire. Au niveau institutionnel, il relève que le groupe de travail sera amené à remettre un état des lieux au CPF le 6 avril prochain en prenant en compte les résultats de la consultation avec la société civile, prévue à la toute fin du mois de mars, et que l'adoption de l'ordre du jour permettra à la fois de saisir les ministres et d'inviter des personnalités ciblées à prendre la parole sur tel ou tel thème dans des délais raisonnables.

Madame Desouches souligne à son tour la nécessité d'arrêter tout d'abord l'un ou l'autre schéma :

- soit en privilégiant le continuum (prévention des conflits, accompagnement des crises, maintien et consolidation de la paix), démarche appuyée par un certain nombre de délégations et ayant orienté la rédaction du projet d'ordre du jour soumis par le Canada ;
- soit en inversant la démarche, comme l'a proposé la Suisse, pour centrer les débats sur les différents niveaux d'intervention (en examinant d'abord les actions propres à la Francophonie, puis celles qui sont ou pourraient être menées avec la communauté internationale pour chacune des phases du continuum).

Le sous-groupe devrait, à l'issue de cette réunion, avoir approuvé des options s'agissant des thèmes et de la méthode, éventuellement traduites par un ordre du jour. Concernant la déclaration et, le cas échéant, un plan d'action, elle précise qu'il reviendra au CPF de mandater la commission politique ou le groupe de travail à cet effet.

Monsieur Paroz signale que la **Suisse** n'a pas de préférence marquée pour l'un ou l'autre schéma mais tient à ce que les objectifs à atteindre ressortent clairement

dans l'ordre du jour : la question de l'approfondissement des actions menées par la Francophonie en matière d'alerte précoce, par exemple, ou encore la manière dont la Francophonie souhaite développer sa collaboration avec l'ONU.

Afin de consolider le schéma proposé par le Liban, M. Salim Baddoura propose le modèle suivant :

1. Se consacrer à la Francophonie : voir ce qu'elle fait et ce qu'elle peut améliorer pour l'ensemble des problématiques en donnant, si tel est le choix politique, la vedette à la prévention, sans toutefois occulter les aspects d'accompagnement et de sortie de crise.
2. Voir comment ancrer la Francophonie davantage dans l'environnement international afin de garantir à ses actions un poids décisif. Cette deuxième partie pourrait être décomposée en trois points :
 - l'insertion de la Francophonie dans les réunions internationales d'importance en matière de prévention des conflits et l'harmonisation des positions francophones pour avoir un impact sur la scène internationale, compte tenu de l'adhésion des uns et des autres à d'autres entités ;
 - la discussion des ministres sur des sujets connexes de leur choix, en laissant une place pour les concepts non encore avialisés au sein de la communauté internationale, telle la sécurité humaine ;
 - l'approfondissement de différents thèmes ayant des applications concrètes, comme la prolifération des armes légères, le processus de Kimberley, la recension juridique de la protection des femmes et des enfants....

Pour le représentant de la **France**, dont la proposition est plus proche de celle du Maroc, le schéma proposé par le Liban est également acceptable dans la mesure où il laisse la place au continuum. Les deux approches lui paraissent conciliables et constituent, l'une comme l'autre, une base de travail concrète. Il craint que l'introduction de discussions sur les concepts ne détourne la conférence vers des débats sans fin. Il approuve toutefois la proposition libanaise de faire la place à une discussion plus ouverte sur les grandes questions internationales, à côté de l'examen des actions francophones, et suggère de donner la priorité à la collaboration de la Francophonie avec l'ONU et les organisations sous-régionales africaines.

S'agissant de la discussion des concepts d'actualité internationale, M. Bourita est d'avis qu'il serait préférable de trouver un mécanisme permettant aux francophones de se rapprocher pour confronter leurs points de vue dans le cadre de l'ONU, par exemple, plutôt qu'à la faveur d'une manifestation de la Francophonie. Le souhait du **Maroc** de baser l'exercice sur le continuum vise à :

- éviter les répétitions, dès lors que le débat, qu'il s'agisse de ce que l'on peut faire en tant que Francophonie ou avec les autres, porterait sur les mêmes concepts dans chacune des séances ;
- assurer une meilleure visibilité à la conférence car les questions thématiques sont susceptibles d'intéresser tout le monde tandis que la question de savoir ce que les francophones entendent faire entre eux, versus avec le reste de la communauté internationale, intéressera peu ;
- faciliter la rédaction d'une déclaration.

Après avoir posé la question du choix du format : exposés liminaires suivis de débats ou série de discours, M. Bourita souligne que pour le Maroc la Conférence de Saint-Boniface doit permettre de fixer un mécanisme de travail et des résultats opérationnels à mettre en œuvre après la conférence.

Monsieur Mai Phan Dung (**Vietnam**) appuie la proposition libanaise car elle s'attache aux réalisations de l'OIF et à l'examen de ce qui peut être amélioré. En réponse aux propos de M. Bourita, il émet l'avis que le concept de sécurité humaine, bien qu'en gestation, peut constituer un thème de réflexion valable si l'on ne cherche pas, à ce stade, à le traduire en actions spécifiques de la Francophonie.

Monsieur Baddoura (**Liban**) marque à son tour son désaccord avec la position marocaine sur ce point en se demandant pourquoi l'on interdirait aux ministres francophones de débattre de sujets dont ils débattent ailleurs. La formule qui consiste à ce que quelques ministres fassent, en fonction de leurs centres d'intérêt, des exposés sur des concepts clés dans les débats internationaux (sécurité humaine, prévention structurelle, etc.) correspond du reste à celle adoptée par les sommets.

En indiquant que le Rwanda a d'ores et déjà manifesté son souhait d'évoquer la question de la responsabilité de protéger, M. Guidée (**France**) pose que, sans s'interdire de débattre des concepts, il faut éviter de s'y enliser.

Pour M. de Kerckhove, si le concept de sécurité humaine n'a pas encore été universellement entériné, y compris par le Sommet de Ouagadougou, il n'en demeure pas moins essentiel de pouvoir traiter des thèmes fondamentaux qui le sous-tendent : enfants-soldats, violences faites aux femmes, armes légères...

Monsieur Paroz relève que la première partie de la proposition libanaise, centrée sur l'OIF, renvoie à celle de la Suisse (OIF, concertation avec les États membres, puis organisations internationales) mais en examinant le continuum en premier lieu. Pour lui, chaque thématique pourrait faire l'objet d'une communication d'un responsable, assortie de la réponse d'un ou deux autres intervenants et, s'il y a échange, d'une synthèse qui énonce de quelle manière les ministres entendent approfondir le dialogue sur ces nouvelles questions. Il relève que des demandes ont été exprimées, notamment par l'ONU, pour que la Francophonie se mobilise et qu'il faut essayer d'y répondre. Le groupe des ambassadeurs francophones à New York a de son côté sollicité l'accompagnement de l'OIF. Toutefois, s'il est important que les ministres constatent qu'il y a une demande en Francophonie et de l'extérieur vers la Francophonie, et de passer en revue les thèmes, il ne faut pas oublier que tout nouveau mandat doit être assorti des moyens pour y répondre.

Faisant la synthèse des débats à ce stade, M^{me} Desouches constate un consensus général sur le fait : d'articuler la conférence en deux ou trois parties ; d'examiner et de voir comment améliorer le dispositif francophone de prévention des conflits en prenant en compte tout le continuum ; d'aborder le thème de la sécurité humaine, objet de la conférence. Il serait en effet paradoxal que la Francophonie ne débattre pas du thème même de la conférence et des questions afférentes au contenu de la sécurité humaine et à la responsabilité de protéger. Pour elle, ce thème constitue l'élément nouveau apporté par la Conférence de Saint-Boniface par rapport à ce qui se fait déjà. À cet égard, elle rappelle le programme de 2005 qui a donné lieu à la rénovation des institutions, à la tenue d'une conférence francophone en marge du Sommet de l'ONU, à l'intensification du partenariat avec l'ONU et l'UA, à la tenue des symposiums de Cotonou et de Bamako, sans compter divers accompagnements des États en situation de crise. Elle établit que la conférence a pour objet de relancer la politique francophone, en la confortant et en l'élargissant, mais avec réalisme. Il

convient d'exercer une certaine prudence s'agissant d'un éventuel programme d'action, qui doit obligatoirement être assorti de ressources humaines et financières nouvelles, et qui doit s'harmoniser avec le Cadre stratégique décennal adopté en 2005. Madame Desouches note également le souci exprimé de ne pas se répéter entre les différentes parties et de s'assurer que les débats conceptuels n'occulent pas la dimension opérationnelle. S'agissant de la méthode, elle retient la formule des exposés suivis de débats, cadrés ou ouverts, pour permettre aux ministres de s'exprimer.

S'étant concerté avec son collègue libanais, le représentant du **Maroc** fait ensuite part d'une proposition commune qui consisterait à aborder au cours d'une première séance plénière le thème de la prévention des conflits, en intégrant le continuum (alerte précoce, gestion de crise, sortie de crise) et en examinant pour chacune des étapes les acquis de la Francophonie et comment les renforcer. La deuxième séance plénière serait consacrée à la concertation entre pays francophones et à l'interaction de la Francophonie avec la communauté internationale. Cette deuxième séance permettrait d'aborder la question du renforcement de la coopération à la fois sur des sujets particuliers et entre l'OIF et les organisations internationales, régionales et sous-régionales ainsi que d'échanger les points de vue sur les concepts émergents.

Madame Radia Jebali (**Tunisie**) apprécie la prise en compte de la proposition libanaise. Elle s'interroge sur l'opportunité du maintien du terme « sécurité humaine » dans le titre de la conférence et, tout en se réjouissant du renforcement de la dimension politique de la Francophonie, elle craint que, faute de moyens adéquats, l'élaboration d'un programme d'action encore plus ambitieux dans ce domaine ne cause préjudice aux autres aspects de la coopération.

Madame Samira El-Daher signale que, du point de vue du **Liban**, il serait préférable, tout en intégrant la thématique de la sécurité humaine dans les débats, d'éviter de le faire figurer dans le titre de la conférence.

Réagissant à ces interventions, M. Mohamed Tiessa-Farma Maïga (**Mali**) a le sentiment que le libellé de la Conférence de Saint-Boniface « prévention des conflits et "sauvegarde" de la sécurité humaine » aurait tout son sens. Il se rallie aux projets canadiens d'ordre du jour et de déclaration car il avait été question, lors de la réunion précédente, de produire un document imprégné d'un caractère éthique et le document tient ses promesses à ce niveau, ce dont il se réjouit au nom du Mali. Enfin, se référant au contexte géopolitique tourmenté de l'Afrique de l'Ouest, il plaide en faveur du maintien de l'intervention du secrétaire général de la Cédéao qui figurait dans la version précédente du projet d'ordre du jour.

Pour le représentant de la **Suisse**, le titre de la conférence a déjà été discuté dans les instances et il ne voit pas l'utilité de revenir sur la question. Il estime par ailleurs que le maintien de la paix ne devrait pas être abordé dans la première partie de la conférence, centrée sur le renforcement de la mise en œuvre et des engagements déjà pris. Ce thème pourrait en revanche figurer au titre des questions d'actualité sur lesquelles les représentants des États et gouvernements doivent se concerter : poursuite de l'examen de la notion de responsabilité de protéger et définition du concept de sécurité humaine. Enfin, il juge important d'ouvrir la discussion sur le Conseil des droits de l'Homme.

Comme son collègue suisse, M. Guidée ne juge pas utile de rouvrir le débat sur le titre, qui fournit un cadre suffisamment large. Cependant, il ne partage pas son avis s'agissant

de la place des OMP. En effet, la **France** ne pense pas que la Francophonie parte de zéro sur ce thème, qui a d'ailleurs déjà été débattu à Antananarivo en novembre dernier, mais qu'au contraire, il convient de progresser sur cette avancée. S'agissant de la coopération avec l'ONU, il approuve la suggestion que la Francophonie se concerte au sujet des nouvelles institutions, Conseil des droits de l'Homme et Commission pour la consolidation de la paix, afin que les thématiques chères à la Francophonie y soient présentes. La réflexion, tout aussi opportune, sur les possibilités concrètes d'actions de coopération avec les organisations régionales et sous-régionales africaines rejoint en outre l'articulation de l'ONU avec ces organisations en matière de sécurité humaine et de prévention des conflits.

Monsieur Sahi Voho (**Côte d'Ivoire**) est d'avis qu'il serait prématuré d'adopter une déclaration portant sur les questions de sécurité humaine et de responsabilité de protéger, les États concernés n'ayant pas nécessairement les moyens de remplir de tels engagements, qui reposent souvent sur des accords bilatéraux à articuler avec l'espace multilatéral. De ce fait, une déclaration sur ces thèmes risquerait d'être trop abstraite.

Sur ce point, **M. de Kerckhove** fait remarquer que ces thèmes ont déjà été inscrits dans une déclaration par le Sommet de Ouagadougou et que la Francophonie procède souvent par déclaration, document qui donne une perspective sur un suivi ultérieur.

Monsieur Baddoura, qui confirme l'accord du **Liban** sur la dernière proposition du Maroc et les remarques de la Suisse, fait observer qu'il reste encore à choisir les thèmes avant de pouvoir travailler sur la déclaration.

À ce stade des débats, **M^{me} Desouches**, appuyée par le **co-président**, indique qu'il lui semblerait préférable que la conférence approfondisse d'abord la problématique du nouveau contexte international (concepts, institutions, mandat de l'ONU) avant de se pencher sur le mécanisme mis en œuvre par la Francophonie et la façon de l'améliorer, car cet exercice ne prend de sens qu'en le replaçant dans le contexte des débats internationaux en cours et des nouvelles éthiques internationales.

Le représentant de la **France**, appuyé par son collègue du **Maroc**, approuve cette proposition mais estime qu'il conviendrait d'exposer ce nouveau contexte au niveau de l'introduction générale et non pas dans la première partie, ce qui correspond à la partie réservée aux témoignages dans le projet d'ordre du jour canadien initial.

Le représentant de la **Suisse**, qui souhaite pouvoir disposer dans les prochains jours d'un projet d'ordre du jour sur lequel réagir, signale l'importance de bien préciser dans la note méthodologique adressée aux ministres ce qui est attendu d'eux et de les informer qu'ils ne doivent pas arriver à Saint-Boniface avec des discours. S'agissant du rôle du comité d'experts qu'il avait évoqué au début des travaux, il suggère que le groupe de travail élargi pourrait être transformé en comité ouvert de rédaction de la déclaration. Se référant au projet canadien qui évoque un « conseil autonome », il rappelle qu'il avait été décidé en réunion de ne pas créer de nouveaux organes. Il insiste en outre sur le fait que la déclaration doit avoir un caractère pratique et spécifier les domaines d'intervention dans lesquels la Francophonie souhaite s'engager, et qu'aucun nouveau mandat ne devrait être donné à l'OIF sans définir les ressources nécessaires à sa réalisation. Il rappelle que la Suisse accorde la priorité au suivi de la Déclaration de Bamako.

Faisant écho aux propos de M. Paroz, le représentant du **Liban** précise que la déclaration doit venir en complément d'un ordre du jour consolidé, qu'elle doit être courte et coller à la réalité de la conférence et qu'un mécanisme de consultation est à prévoir, tandis que son collègue du **Maroc** propose que l'un des co-présidents prenne la responsabilité de proposer un projet de déclaration afin de permettre au groupe de travail de discuter des points les plus importants. Les termes de la déclaration découleront du programme de travail détaillé qui doit compléter l'ordre du jour.

Madame Desouches retient qu'il est demandé à la présidence de prendre la responsabilité de rédiger un ordre du jour consolidé ainsi qu'un projet de déclaration tandis que le **co-président** note qu'il convient de remettre à plus tard l'élaboration d'un plan d'action.

En réponse à la suggestion de la **France** de voir d'abord s'il y a des volontaires pour intervenir sur les différentes thématiques, **M. de Kerckhove** précise que le Canada a débuté la concertation auprès des États à ce sujet ; la **co-présidente** est d'avis qu'il convient de procéder à une consultation équitable par le biais de l'envoi de l'ordre du jour.

À l'issue des débats, le **Canada** présente une version modifiée du projet d'ordre du jour traduisant une interprétation du consensus en : une première séance plénière consacrée au continuum du cycle des conflits intitulée « Prévention, règlement des conflits, maintien et consolidation de la paix », approché du point de vue des actions réalisées au sein de la Francophonie, puis de celui de la coopération avec les organisations internationales et régionales. La deuxième séance plénière, intitulée « Vers une action renforcée », se décline en trois parties :

1. Thématique : responsabilité de protéger et sécurité humaine ;
2. Institutions nouvelles : Conseil des droits de l'Homme et Commission de consolidation de la paix ;
3. Domaines concrets de coopération : enfants-soldats, société civile, OMP, etc.

À son tour, M. Ridha Bouabid, coordonnateur à la **DDHDP**, expose son interprétation du consensus. Il retient le maintien de deux séances plénières distinctes, avec une introduction soulignant la spécificité de la Conférence de Saint-Boniface par rapport à la pratique de la Francophonie en matière de prévention et de consolidation de la paix. Il rappelle la proposition de la France et du Maroc de prévoir une intervention au début des travaux pour faire le point sur l'état des discussions internationales, le concept de sécurité humaine et les cas concrets qui le sous-tendent (menace environnementale, armes de petit calibre, influences sur les enfants...) et qui ne sont pas nécessairement couverts par la Déclaration de Bamako. Dans la première partie, la conférence s'attacherait à voir comment ouvrir le continuum à ces domaines nouveaux tandis que la deuxième partie serait consacrée à la coopération entre pays francophones et à celle menée par l'OIF, seule et en partenariat avec les autres organisations internationales.

Pour M. Baddoura, qui se fait le porte-parole du **Liban** et l'interprète de sensibilités de nombreux pays membres, l'introduction est problématique, en particulier s'agissant de la définition du concept de sécurité humaine, qui pourrait être celle du Réseau de la sécurité humaine, sauf que tous les pays de la Francophonie ne sont pas membres du réseau.

Monsieur Guidée souligne la nécessité de se limiter à trois ou quatre thématiques prioritaires au regard du sujet de la conférence. En réponse à une suggestion de M^{me} Desouches sur le thème du terrorisme, il indique que la France n'est pas favorable à ce que ce thème, décalé par rapport au continuum, soit intégré dans cette problématique. Il est appuyé dans ce sens par son collègue du Liban.

Monsieur Maïga énumère les domaines d'action du Réseau de la sécurité humaine dont le Mali fait partie : armes légères et prévention des conflits, criminalité transfrontalière, genre, enfants, éducation aux droits humains, groupes armés non étatiques, diamants de la guerre (Kimberley), Cour pénale internationale, mines anti-personnel, droit international humanitaire, lutte contre la pauvreté et le sida. Le réseau s'attache par ailleurs à définir une norme sur la responsabilité de protéger.

À l'issue des débats, M^{me} Desouches rappelle le principe de la réunion de la société civile, qui réunira des experts avérés, des instituts de recherche et des OING membres du réseau institutionnel de la Francophonie. Elle précise que le jeudi 30 mars sera consacré au thème de la sécurité humaine tandis que le bureau du comité de suivi du réseau des structures gouvernementales chargées des droits de l'Homme se réunira le lendemain. Elle précise que l'ordre du jour et la liste des participants seront transmis au groupe de travail qu'elle invite à faire des propositions dans ce sens.

Après avoir assuré les participants de l'envoi en début de semaine d'un nouveau projet d'ordre du jour de la Conférence de Saint-Boniface intégrant les conclusions de la présente session, elle remercie l'ensemble des participants et lève la séance.